

# APPEL

Cour d'Appel de Besançon

Tribunal de Grande Instance de Montbéliard

du M.P. de  
12104116

Jugement du :  
Chambre Correctionnelle  
N° minute :  
N° parquet :

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Montbéliard le

composé de Madame ROUVIERE Cécile, juge, présidente du tribunal correctionnel désignée comme juge unique, conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Madame Carole DEMANGEOT, greffière,

en présence de Madame Marie-Charlotte FIORIO, substitut du procureur de la République et en présence de Madame Maïté ROSSETO, auditrice de justice,

a été appelée l'affaire

### ENTRE :

Madame le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

### ET

#### Prévenu

Nom : Julien  
né le 22 novembre 1985 à MONTBELIARD (Doubs)  
Nationalité : française  
Situation familiale : célibataire  
Situation professionnelle : sans profession  
Antécédents judiciaires : déjà condamné

demeurant :

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître Antoine REGLEY, avocat au barreau de LILLE,

#### Prévenu du chef de :

RECIDIVE DE CONDUITE D'UN VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE: CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME (SANG) OÙ 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) faits commis le 25 février 2016 à PONT DE ROIDE VERMONDANS

**PAR CES MOTIFS :**

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de Julien

**CONSTATE** la nullité procès-verbal de vérification et de notification de l'état alcoolique ainsi que de tous les actes subséquents.